



Vingtième-et-unième séance du cinquième mandat, mercredi 22 mai 2024 à 18h30

Salle U159, Uni Dufour, 2ème étage

Procès-verbal

Présent-es

Thierry Mathieu (président)
Anton Alexeev
Clara Berrada
Sophie Brandon
Besart Buci
Mathieu Caesar
Lorraine Chappuis
Delphine Courvoisier
Fanny Cuman
Andreas Dettwiler
Alexandre Flückiger
Corine Frischknecht
Iaroslav Gaponenko
Alessio Giarrizzo
Luka Gigli
Stéphanie Girardclos
Paul Guichard
Christophe Lovis
Robin Lüchinger
Elisabetta Marchesini
Guillermo Martin
Sophie Michelet
Sébastien Muller
Marcelo Olarreaga
Mary O'Sullivan
Noémi Ott
Romain Pauménil
Didier Péclard
Isabelle Racine
Aurélien Roux
Lucía Ruiz Rosendo
Yoanna Sanchez
Nicolai Servais
Aliona Siniukovich
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Audrey Leuba, rectrice
Stéphane Berthet, vice-recteur
Martine Collart, vice-rectrice
Edouard Gentaz, vice-recteur
Juliane Schröter, vice-rectrice
Didier Raboud, secrétaire général
François Bellanger

Invitées

Natacha Hausmann, directrice du Service juridique
Raphael Ferrillo, directeur de la Division comptabilité et gestion financière
Enora Stein, CGTF
Paulin Robert, CGTF

Excusé-es

Kinda Amoune
Betrancourt Mireille
Mathilde Bourrier
Valérie Dullion
Doris Forster
Dominique Jaillard
Sarah Scholl
Sébastien Castelltort, vice-recteur

Absent-es

Elori Harriet
Vasiliki Tsaita-Tsilimeni

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président ouvre la séance. Il informe de la démission de M. Bernard Cerutti, représentant du PAT. Il accueille M. Besart Buci, qui remplace Mme Marine Girardin pour le CCER.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président indique qu'il arrive fin septembre au terme de son mandat. Plusieurs membres du Bureau sont démissionnaires, notamment Mme Berrada, pour le corps étudiant et M. Roux, pour le corps professoral. Le Bureau se tient à disposition pour tous renseignements aux personnes qui seraient intéressées par ces responsabilités.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

La Rectrice indique que les sujets d'actualité seront abordés aux points de l'ordre du jour et qu'elle se réserve d'en discuter à ce stade.

Le Président la remercie et passe à la question sur les systèmes d'information dont l'Assemblée a reçu réponse du rectorat.

Question au rectorat concernant les systèmes d'information de l'Université

Fanny Cuman, Corine Frischknecht, Sophie Michelet, représentantes du personnel administratif et technique, d'Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Thierry Mathieu, représentant-es du corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche et de Mathilde Bourrier, Mathieu Caesar, Valérie Dullion, Alexandre Flückiger, Christophe Lovis, Aurélien Roux, représentant-es du corps professoral à l'Assemblée de l'Université.

Constat

Beaucoup d'efforts et de ressources ont été investis dans la transformation numérique des services d'information (SI-finances, SI-RH, SI-Achats, SI-Etudiants, support-SI, etc.) de l'Université. Cependant, depuis quelques mois, la migration de certains de ces services sur de nouvelles plateformes, à priori plus performantes et permettant un meilleur suivi, subissent des retards de mise en service provoquant des désagréments certains aux utilisateurs-trices et dont la qualité des documents produits, ainsi que la nomenclature utilisée pour les portails ne correspondent pas aux besoins des usagers et ne sont pas respectueux de l'environnement (production accrue d'envoi de courriers électroniques et augmentation de l'empreinte carbone due au stockage des données). Nous remarquons également des dégâts d'image pour l'Université de Genève ou ses membres à la

suite des retards de paiement causés par les difficultés d'implémentation du nouveau système financier.

D'autre part, les choix effectués réduisent la diversité des solutions, qui permettait de tenir compte de situations spécifiques, complexifie l'utilisation des outils augmentant ainsi le temps passé au traitement des dossiers, mais tout en réduisant, paradoxalement, les informations utiles à l'utilisateur-trice. Bien que dans certains cas (SI-Achats (PUMA)), des consultations du personnel utilisateur aient été conduites, la version actuelle des solutions électroniques implémentées semble très éloignée de celle qui a pu être testée par les utilisateurs-trices, et beaucoup moins fonctionnelle.

Considérant ce qui précède, les représentant-es de l'Assemblée souhaiteraient connaître les informations suivantes :

1. Quelle est la vision à long terme de l'ensemble des systèmes d'information (finances, achats, étudiants, RH) au sein de l'Université ?
2. Quel a été le coût financier, le temps nécessaire et la/les société(s) impliquée(s) pour développer les nouvelles plateformes SI-achat (PUMA) et SI-finances, en particulier ?
3. Quand le SI-finances sera-t-il pleinement opérationnel ? Quelles sont les solutions mises en œuvre pour y arriver le plus rapidement possible ?
4. Qui assure la mise à jour des différents systèmes d'information (SI-Achat, portail candidatures étudiantes, SI-finances, SI-RH) et leur suivi à long terme ?
5. Quels sont les dispositifs envisagés par l'Université pour évaluer les performances passées et la gestion de projet, et tirer des enseignements des erreurs afin d'éviter leur répétition, notamment en perspective du déploiement du SI-RH en 2025 ?
6. Quels sont les systèmes qui ont été migrés sur le cloud, en plus de la plateforme digitale de support informatique « Digital Workplace » et de SI-Finances ?
7. Où et comment sont stockées les données des différents services d'information de l'Université ? Et quelles mesures l'Université de Genève prend-t-elle pour réduire l'empreinte carbone du stockage des données numériques ?
8. D'autre part, les systèmes d'information étant maintenant plus interconnectés et dématérialisés, quels sont les garde-fous mis en place pour assurer :

REPONSE DU RECTORAT

1. Quelle est la vision à long terme de l'ensemble des systèmes d'information (finances, achats, étudiants, RH) au sein de l'Université ?

Notre objectif est de disposer de systèmes pérennes, interopérables et favorisant les bonnes pratiques ainsi que l'efficacité opérationnelle. En dehors de ce qui relève des deux missions principales de l'Université, nous privilégierons les solutions standard du marché.

2. Quel a été le coût financier, le temps nécessaire et la/les société(s) impliquée(s) pour développer les nouvelles plateformes SI-achat (PUMA) et SI-finances, en particulier ?

L'entier du programme eAdmin est devisé à 12,9 millions de francs et est financé par les ressources de l'Université. Le choix des solutions, comme celui des intégrateurs par exemple, a fait l'objet d'appels d'offres qui ont été adjugés selon les règles des marchés publics. SAP est d'ailleurs l'un des acteurs majeurs du secteur.

3. Quand le SI-finances sera-t-il pleinement opérationnel ? Quelles sont les solutions mises en œuvre pour y arriver le plus rapidement possible ?

Le SI Finances est opérationnel pour la majorité de ses fonctionnalités (comptabilité, paie, élaboration budgétaire, reporting budgétaire). Des fonctionnalités additionnelles seront mises en service progressivement. La priorité actuelle porte sur les reporting budgétaires « projet » et «

trésorerie », ainsi que sur l'émission des rapports financiers à l'intention des bailleurs de l'Université (dont par exemple le FNS). Certaines fonctionnalités ne seront disponibles qu'une fois le SI-RH en production.

Après un ralentissement au moment de la mise en service du SI-finances, divers ajustements ont été réalisés et le flux normal du traitement des demandes a pu reprendre. Un renforcement temporaire des équipes (4 postes) a été mis en place pour résorber les retards de traitement accumulés en début d'exploitation. Ce renforcement sera revu à la hausse s'il s'avère que cela est nécessaire pour atteindre notre objectif de stabilisation qui est mi-juin. Enfin, des adaptations des SI PUMA et Finances visant à fluidifier le processus achat (de la demande jusqu'au paiement de la facture) seront mises en place.

4. Qui assure la mise à jour des différents systèmes d'information (SI-Achat, portail candidatures étudiantes, SI-finances, SI-RH) et leur suivi à long terme ?

Pour ce qui concerne les systèmes e-Administration, le fonctionnement habituel de prise en charge conjointe par la DiSTIC et les métiers, avec l'appui de sociétés externes pour les expertises techniques non maîtrisées à l'interne, est de mise. Les systèmes Cloud, qui comportent des mises à jour régulières, requièrent par ailleurs moins d'interventions de la DiSTIC.

Pour ce qui est du portail « candidatures étudiantes », qui relève du programme eCampus et non de eAdministration, la maintenance sera internalisée au sein de la DiSTIC par des personnes ayant participé aux développements.

5. Quels sont les dispositifs envisagés par l'Université pour évaluer les performances passées et la gestion de projet, et tirer des enseignements des erreurs afin d'éviter leur répétition, notamment en perspective du déploiement du SI-RH en 2025 ?

Un bilan de la mise en production des systèmes actuels est en cours. Ses conclusions devraient être rendues avant cet été. Elles mettront en évidence les bonnes expériences, les difficultés techniques rencontrées, les décisions inopportunes. Le projet SI-RH pourra ainsi capitaliser sur celui-ci.

6. Quels sont les systèmes qui ont été migrés sur le cloud, en plus de la plateforme digitale de support informatique « Digital Workplace » et de SI-Finances ?

Au sein du programme eAdmin, les nouveaux systèmes sur le cloud sont SAP Ariba pour les achats et SAP Analytics Cloud pour le pilotage et le reporting des budgets. La gestion des candidatures (issue du programme eCampus) est également disponible sur le cloud.

7. Où et comment sont stockées les données des différents services d'information de l'Université ? Et quelles mesures l'Université de Genève prend-elle pour réduire l'empreinte carbone du stockage des données numériques ?

Dans le but de s'assurer notamment des aspects de conformité, et ce en fonction des possibilités offertes par les fournisseurs, la localisation du stockage des données fait l'objet d'un dossier soumis au Data Protection Officer (DPO) pour chacun des nouveaux projets.

La question de l'empreinte carbone en lien avec le stockage est complexe à aborder en quelques lignes. La Direction des Systèmes d'Information y est sensibilisée et considère qu'un stockage au sein de larges centres de calculs optimisés peut s'avérer intéressant sur le plan de la responsabilité climatique, par exemple. Par ailleurs, un plan d'action sobriété numérique visant à sensibiliser notre communauté est mis en place par l'équipe durabilité et l'équipe transformation du Rectorat. Dans un premier temps ce plan se concentre sur la partie « matérielle » de notre empreinte, celle-ci étant la plus émettrice en CO² par le biais de l'énergie grise liée à la construction des équipements. L'usage n'intervient que dans une part plus faible. Alors qu'il est important d'interroger nos pratiques, des projets d'optimisation sont réalisés pour les infrastructures dont nous sommes pleinement en responsabilité, par exemple : la chaleur émise par les serveurs de Dufour est récupérée pour participer au chauffage du bâtiment.

8. D'autre part, les systèmes d'information étant maintenant plus interconnectés et dématérialisés, quels sont les garde-fous mis en place pour assurer :

- la protection contre les cyberattaques ?
- la protection des données individuelles (étudiant-es et personnel de l'Université) ?
- la continuité du service (business continuity) en cas de défaillance technique d'un ou de plusieurs de ces systèmes (redondance) ?

Les systèmes hébergés sur le Cloud suivent tous une procédure d'évaluation stricte impliquant le Bureau du Data protection Officer (DPO) et validée par le Rectorat.

a. Parmi les mesures mises en place par le rectorat, citons en particulier l'existence d'une plateforme SOC (*Security Operations Center*) qui est opérée avec un partenaire reconnu dans le domaine.

b. Les données traitées par chaque système d'information ont été classifiées afin d'identifier celles jugées comme « personnelles » ou « personnelles sensibles ».

Dans le cadre du programme e-administration, les données personnelles qualifiées de sensibles sont (ou seront) uniquement stockées sur des systèmes hébergés par l'UNIGE. Concernant les données personnelles stockées sur des systèmes Cloud, des niveaux de protection minimum ont été fixés tant sur le plan technique que contractuel. On peut par exemple citer le chiffrement des données de bout en bout, la journalisation des accès aux données, l'obligation du prestataire de se conformer à des standards de protection des données, la localisation de l'hébergement, l'engagement des sous-traitants à respecter un « data protection agreement » et un for juridique des contrats en Suisse.

Dans le cadre du projet eCampus, relatif aux étudiants et étudiantes, le même type de mesure contractuelles ont été mises en place : localisation de l'hébergement, for juridique en Suisse, mécanisme de « customer lockbox » limitant l'accès du fournisseur aux données. Ces mesures ont été complétées par des mesures techniques : chiffrement des données à l'aide de nos propres clés, log systématique des accès aux données, suppression des données/documents lorsqu'un certain délai est atteint. Le projet se déroulant en plusieurs étapes, lorsque nous sommes amenés à traiter de nouveaux types de données, nous veillons à associer Data Protection Officer (DPO) et Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).

c. La continuité de service est garantie par une redondance de nos systèmes *on-premise* et via l'existence de SLA (*Service Level Agreement*) pour nos systèmes Cloud (autour de 99% de disponibilité garantie).

Mme Cuman se réfère à la réponse du rectorat. Dans son cas, et d'autres utilisateur-trices, indiquer que le SI Finances est opérationnel pour la majorité des fonctionnalités ne correspond en aucun cas à la réalité. Un grand nombre de fonctionnalités ne sont toujours pas opérationnelles et elle souhaiterait avoir des précisions sur la question.

M. Ferrillo répond que le SI Finances est opérationnel pour la majorité des opérations vitales, salaires et versement des bourses. Progressivement le SI Finances est remis en action, il manque les cartes de crédit. Le reporting budgétaire est opérationnel sur l'essentiel des fonctionnalités. Quant au rapport de trésorerie, il sera opérationnel dès la semaine prochaine, et le rapport sur les projets dès le 15 juin.

L'émission de rapport financier est une priorité, comme le traitement des notes de frais et factures en souffrance. Ainsi, 2,7 EPT (emploi plein temps) étudiants viendront dès la semaine prochaine renforcer le service de comptabilité afin de stabiliser la situation d'ici au 15 juin.

Quant à l'émission de factures, un quart des factures ont été émises avec délai de paiement immédiat étant dues depuis plusieurs mois. Le reste sera réglé d'ici au 15 juin, cela est inscrit dans le programme de régularisation.

Dernier élément, un délai a été négocié avec le FNS pour l'émission des rapports financier et l'outil sera disponible à temps pour les premières échéances.

Des problèmes techniques ont été rencontrés pour fournir les pièces justificatives nécessaires à l'émission de rapport financier et également pour documenter le rapport de trésorerie. Le service travaille par priorité et toutes les opérations vitales sont opérationnelles.

Mme Cuman indique qu'elle ne voit pas les revenus dans les rapports budgétaires et les détails sont inexistantes.

M. Ferrillo indique que le détail des revenus sera dans le rapport de trésorerie disponible au 15 juin.

M. Lovis est également étonné de la réponse du rectorat. La phrase « *Le SI Finances est opérationnel pour la majorité de ses fonctionnalités (comptabilité, paie, élaboration budgétaire, reporting budgétaire)* » donne une impression bien trop positive de la situation. Elle ne prend pas en compte les difficultés voire la détresse rencontrée par les utilisateurs de l'outil. On parle quand même, après presque cinq mois de « déploiement », de retards à rattraper dans les paiements, dans la facturation aux prestataires externes, dans les rapports financiers aux bailleurs externes (FNS)... Des fonctionnalités de base (p.ex. reporting « trésorerie ») ne sont toujours pas en place. Il cite pour appuyer ces dires des exemples concrets :

- Frais de personnel : inutile complexité dans l'affichage des cotisations salariales ; impossibilité d'avoir directement les totaux pertinents ; retards de 1-2 mois dans l'affichage des salaires consommés ; absence de résumé mensuel pour le contrôle par le titulaire de fonds (payroll).
- Achats : impossibilité d'y voir clair dans la comptabilisation des factures ; multiples entrées pour de petits montants correctifs non pertinents pour le suivi et le contrôle ; confusions dans les factures attachées ; manque de libellés permettant d'identifier rapidement les dépenses ; importance exagérée donnée au montant souvent provisoire donné sur le bon de commande.
- Frais de déplacement : absence de libellés permettant d'identifier rapidement les dépenses.
- Communication lacunaire, changements de certains concepts comptables non expliqués aux utilisateurs concernés, ergonomie généralement déficiente (pas un détail pour un titulaire de fonds !).

La réponse du rectorat mentionne un bilan du déploiement du système. Il souhaite que ces conclusions soient publiques et que les coûts liés aux pertes de temps des collaborateur-trices dans l'attente d'un système exploitable soient également prises en compte.

Il termine en disant que la réponse du rectorat lui paraît trop positive par rapport au ressenti des utilisateur-trices.

M. Ferrillo indique que ces situations seront régularisées dans les prochaines semaines.

La Rectrice consciente des problèmes rencontrés, remercie les équipes de la division finance et comptabilité qui a traversé des mois difficiles.

Mme Girardclos comprend les difficultés mais souhaiterait savoir quelles sont les raisons de ces dysfonctionnements pour tirer les leçons d'un tel chaos.

M. Ferrillo indique que dès le 1^{er} janvier, certaines fonctionnalités posaient problème dans leur mise en œuvre. Le déploiement s'est fait sur la base de fonctionnalités considérées comme vitales. La planification pour remettre en service un certain nombre d'applications a rencontré plusieurs difficultés. La qualité des données à migrer était médiocre et la migration ne s'est pas faite à satisfaction. Le robot gérant le portail achat n'était pas correctement calibré et cela a généré de nombreux blocages du dispositif.

Mme Girardclos demande si cela ne provient pas de la sous-estimation de la complexité.

M. Ferrillo estime que cela n'est pas le cas. Il s'agit plutôt des données utilisées qui étaient un peu « vérolées » et la reprise de ces données a posé problème et pris beaucoup de temps. Pour le projet, le fonctionnement s'est fait sur des ressources contraintes, avec quelques personnes clé qui sont accaparées sur plusieurs tâches.

Mme Girardclos entend que l'outil était trop contraint pour une réalité qui l'était moins. Elle estime que l'enfer dans la pratique rencontré par les membres de la communauté universitaire mériterait une analyse plus approfondie afin que de tels événements ne se reproduisent plus.

M. Ferrillo répond qu'il trouve son analyse sévère parce qu'en réalité, le choix fait par l'Université a été de se tourner vers de solutions standard du marché dans un souci d'optimiser les coûts ; le choix qui était laissé précédemment aux utilisateur-trices dans l'ancien système n'a plus été possible. Tous les développements spécifiques n'ont plus été possibles pour le SI RH, le SI Achat et le SI Finance. Pour des raisons économiques, le dispositif en place n'arrivait plus à être maintenu. Les solutions standards sont plus structurantes et par conséquent plus contraignantes. Il reconnaît volontiers une sous-

estimation de la qualité des données à disposition. La volonté de mettre en œuvre trois systèmes en même temps a été trop ambitieuse, trop d'interdépendances existent entre les fonctionnalités.

Le Président clôt la discussion et propose de traiter des systèmes d'information de l'Université lors de la prochaine séance. Le point sera traité le 26 juin.

4. PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNIVERSITÉ (AU-24.08)

4.1. Présentation du Rectorat du projet de plan stratégique

La Rectrice présente les intentions de politique générale de son mandat.

4.2 Discussion

Le Président indique que le préavis formel de l'Assemblée est prévu le 25 juin, après la consultation du CRD le 4 juin et celle du COST le 12 juin. Il s'agit donc d'une discussion préliminaire et il remercie la Rectrice de permettre cette première discussion.

M. Giarrizzo au nom des membres du CCER, remercie le Rectorat de sa proactivité dans la préconsultation de l'Assemblée sur cette première ébauche de plan stratégique. Il relève que l'intitulé des objectifs et la terminologie de manière générale restent vague, ce qui se comprend s'agissant d'une première ébauche. En ce qui concerne l'objectif 1.2 du Thème 1 relatif aux conditions de travail et de bien-être du personnel, il aurait également sa place dans le Thème 3 « *vivre ensemble* », les conditions de travail faisant partie du vivre ensemble. Il propose également de réintroduire l'aspect environnemental de manière plus transversale dans le document. Il cite des exemples, notamment le Campus urbain et l'IA, thèmes où la durabilité pourrait également être mentionnée. La question écologique ne devrait pas se limiter à un thème mais être plus systématiquement mentionnée.

La Rectrice indique qu'elle prend bonne note de ces remarques.

M. Martin au nom du corps étudiant s'associe aux remerciements de son préopinant de pouvoir discuter du plan stratégique avant le préavis formel de l'Assemblée. Il comprend que le plan qui est proposé pour les dix prochaines années ne puisse pas être trop détaillé, mais un manque de projets concrets sur dix ans peut être périlleux. Il indique que sur les propositions touchant le corps étudiant, il serait souhaitable d'avoir des propositions concrètes sur l'employabilité, le marché du travail évoluant rapidement. Des propositions concrètes, au moins à court terme seraient bienvenues. Il se demande également s'il y aura des partenariats privé/public en ce sens. Pour les propositions relatives à l'avenir professionnel, notamment celles qui concernent les stages, il se demande si une homogénéité au sein de l'Université sera la règle ou si ces stages seront laissés à la discrétion des facultés. En ce qui concerne l'excellence académique, il souhaiterait connaître la définition concrète de ce terme pour le Rectorat et quels sont les projets liés à cette excellence. Enfin, à propos du Campus urbain, il souhaiterait savoir si une consultation est prévue par rapport aux différents corps. L'excellence démocratique voudrait que les étudiant-es, qui passent la majeure partie de leur temps sur le Campus, soient consulté-es.

La Rectrice remercie de ces remarques pertinentes. Elle rappelle qu'il s'agit d'une première ébauche. Doit-on aller dans un plan très détaillé ou très vague ? Comme elle l'a mentionné dans sa présentation, soit la version de plan stratégique était très détaillée, soit très vague. Après réflexion, la décision prise par le Rectorat est un entre-deux. En ce qui concerne l'objectif du vivre ensemble et de l'employabilité, la sous-rubrique 3.3. « *Développer les possibilités de formation liens et les stages* », il s'agit de formation par l'action et d'insertion dans le monde professionnel par le biais de stages valorisés sous la forme de crédits, d'attestations. Il s'agit de renforcer les liens entre la formation et les stages. Avec les futurs employeurs, il est prévu des jobs spécialisés portant sur certaines formations en particulier ; une aide à la recherche de stages et un soutien via les alumni sont envisagés, comme la nécessité de tisser des liens entre les doctorant-es et l'écosystème professionnel. Quant à l'excellence académique, en termes d'enseignement, il s'agirait de développer des enseignements et parcours d'études nouveaux, en phase avec les défis de l'époque. Il s'agit également de valoriser les soft skills devenus particulièrement importants sur le marché du travail. De plus, il est prévu de valoriser l'esprit critique par le biais de crédits ou de micro-certifications, dans la formation de base pour des personnes ayant acquis des compétences. Quant au Campus urbain, il est prévu de consulter la communauté sur des aspects spécifiques.

M. Martin remercie la Rectrice et espère que ces éléments seront développés dans le plan qui sera présenté et adopté par l'Assemblée. Les éléments concrets indiquent un cap et il serait souhaitable que des éléments concrets soient mentionnés.

La Rectrice indique qu'un calendrier des mesures sera préparé afin que les engagements pris soient tenus, et permette à l'Assemblée de suivre la progression des objectifs. Il ne sera peut-être pas possible de tout indiquer dans le plan stratégique lui-même, elle ne peut s'y engager.

M. Péclard remercie la Rectrice de la discussion à un stade très préliminaire des consultations. Dans l'exposé des motifs, il est mentionné, sous le point 1. *Horizon temporel de 10 ans*, « [...] ce document ne doit pas limiter la liberté d'action des futurs rectorats et du présent rectorat, qui conservent toute liberté de le modifier, si nécessaire voire de le compléter en accord avec l'Assemblée ».

Ensuite, sous les *Valeurs*, dans le document, les principes directeurs de l'action du Rectorat sont énoncés et il s'agit des valeurs du Rectorat actuel. Il souhaite bien entendu longue vie au rectorat actuel, mais il y a une tension entre les éléments mentionnés.

La Rectrice indique que les valeurs et les objectifs devaient être mentionnés. Elle comprend néanmoins la remarque et les réflexions vont se poursuivre.

M. Dettwiler à la suite la remarque de son préopinant souhaite parler de la notion de valeur ; même s'il n'est pas un spécialiste de cette notion. Il estime toutefois que le Rectorat s'inscrit dans une vision très élargie du concept de valeur. Parfois, notamment en ce qui concerne l'agilité, l'ouverture sur la société, il s'agit plutôt de comportements considérés comme positifs, de compétences plutôt que de valeurs. Il souhaiterait que les concepts utilisés dans le plan soient plus aiguisés.

La Rectrice entend et considère ces remarques.

M. Muller concernant les objectifs, et notamment l'amélioration des conditions de travail du CCER, souhaiterait d'ajouter le PAT et l'amélioration de la formation continue du PAT.

La Rectrice indique que sous le thème 3, « *Une université où il fait bon vivre ensemble et qui favorise le bien-être des membres de sa communauté* », le point 3.2. mentionne *une attention soutenue aux trajectoires et carrières au sein de l'institution*, et que cela répond partiellement à la préoccupation. Toutefois, elle prend bonne note de la demande qu'elle comprend.

M. Giarrizzo sur le thème 2, « *une université qui met l'intelligence artificielle au service de toutes et tous* », il a l'impression que l'Université s'est rapidement engagée sur la voie de l'intelligence artificielle générative. Une réflexion sur le bienfondé de cet engagement et de comment accompagner la transformation sociétale de façon réfléchie serait souhaitable et les objectifs du thème 2 pourraient être modulés en ce sens. Par exemple, relativement à l'objectif de durabilité, on connaît l'empreinte importante de l'IA sur l'environnement. Enfin, l'objectif 4.3., « *avoir un objectif d'excellence démocratique* », lui semble un peu faible. Il propose de le remplacer par la formulation « soutenir et promouvoir l'excellence démocratique ».

Mme Schröter concernant le thème 2, répond que les concepts éthiques et de durabilité sont objets de réflexion.

Le Président, sans demande de parole supplémentaire, passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. RÈGLEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES¹ (CGTF)

Le Président rappelle que l'Assemblée de l'Université nomme les membres de cette commission et exerce un droit de surveillance sur ses activités.

En juin 2023, à l'unanimité moins deux abstentions, le vote sur le Règlement de la CGTF a été reporté à une séance ultérieure. Il rappelle que la proposition de former un groupe de travail afin d'apporter un soutien aux modifications réglementaires, a été refusée.

5.1. Exposé des motifs sur les modifications du règlement de la CGTF (AU-24.09)

Mmes Ott, Stein et Robert présentent les modifications et les raisons de ces dernières.

Le Président remercie de cette présentation et avant d'ouvrir la discussion, demande si le rapport de gestion sera discuté en juin prochain.

Mme Stein répond que cela sera le cas si les documents comptables sont disponibles à temps.

5.2. Discussion et VOTE

Le Président ouvre la discussion.

Mme Girardclos par rapport au pourcentage inscrit pour chaque organisation faitière, cela est-il mentionné dans le règlement et la référence sera-t-elle celle de l'année précédente ? En bref, le pourcentage évoluera-t-il de manière dynamique ? La référence ne sera pas les chiffres fournis par les associations mais bien les statistiques de l'UNIGE.

Mme Stern répond que cela sera le cas, les chiffres seront calculés sur l'année précédente en fonction des données fournies par l'UNIGE.

Mme Girardclos estime que dans ce cas, cela devrait être spécifié dans le règlement.

M. Gigli ne comprend toujours pas comment les fonds sont distribués, il y a cinq cent francs de base plus un montant variable. Il ne comprend pas comment ce montant variable est calculé malgré la relecture de l'art. 9.

Mme Stern indique que le montant est variable et calculé en fonction du nombre d'étudiant-es dans les facultés et de membres d'associations.

M. Gigli indique qu'il fait partie de l'association des étudiant-es en sciences. Il exprime son accord avec la quasi-totalité des modifications apportées au règlement. Au niveau du financement des faitières, il est en désaccord et il croit savoir qu'il n'est pas le seul. C'est par dépit que des associations ont accepté cette modification réglementaire par besoin immédiat de fonds. Il estime que le montant proposé est largement insuffisant pour répondre aux besoins des associations faitières. Il souhaiterait un amendement sur l'art. 9 pour modifier le montant de vingt-mille francs prévu. Il souhaiterait un groupe de travail pour étudier de manière approfondie la gestion globale de la CGTF afin de rediscuter une distribution plus équitable des subventions. La faitière facultaire de la faculté des sciences (AESC) est reconnue par l'université, et n'a jamais touché de subvention.

Mme Stern répond que l'AESC reçoit trois cent francs de contribution de base car les statuts ne permettaient pas d'avoir des membres individuels. Il n'y a donc pas de liste de membres de l'AESC à disposition.

Mme Sanchez relève que les demandes de subventions extraordinaires, censées permettre de compléter les subventions de base, rendent complexes l'organisation de manifestation et pèjore l'intégration des étudiant-es. Les règles en place mériteraient d'être modifiées.

Mme Stern indique que la CGTF subventionne les événements à portée académique. Il n'y aura pas de subvention pour des weekends d'intégration par exemple.

Le Président relève qu'il y a des désaccords sur le règlement, notamment des représentants étudiant-es des faitières facultaires. Soit le débat se poursuit avec un vote, soit le débat est reporté à une séance ultérieure avec la création d'un groupe de travail de l'Assemblée qui avec la CGTF essaie de concilier les points de vue.

M. Roux soutient la proposition du Président. Il y a très clairement des désaccords entre les étudiant-es et, comme professeur de la faculté des sciences, il exprime sa surprise que l'association faitière ne reçoive pas une subvention substantielle. Il faut que ces désaccords soient conciliés vers une solution acceptable pour toutes et tous.

Mme Girardclos par rapport à l'enveloppe globale de vingt mille francs a fait un calcul par rapport au nombre d'étudiant-es de l'UNIGE. L'enveloppe représenterait environ cent quatre-vingt mille francs. Les vingt mille francs représentent un neuvième du montant global, une très faible proportion. Elle propose la mise en place d'un mécanisme de proportion par rapport au nombre d'étudiant-es total afin de ne pas revenir régulièrement sur les principes avec la fluctuation du nombre d'étudiant-es. Ce qui lui semble avoir du sens est la proportion. Si des modalités du règlement de la CGTF ne fonctionnent pas à satisfaction, elle enjoint les étudiant-es à saisir l'Assemblée.

Mme Marchesini relève que le montant de vingt mille francs peut paraître minime mais il s'agit des subventions ordinaires. Ce sont les subventions extraordinaires qui permettent de financer les activités importantes, comme les voyages d'étude, des projets de journaux, des conférences et des apéros. Elle estime que la création d'un groupe de travail n'est pas pertinente et que les désaccords peuvent se résoudre autrement.

M. Gigli relève par rapport aux calculs de Mme Girardclos, que la subvention est calculée par semestre.

Le Président propose 3 minutes de suspension de séance.

Reprise de séance

Le Président indique que le Bureau propose de reporter la discussion à une séance ultérieure avec la création d'un groupe de travail, ou alors voter ce soir sur le règlement. Le report des débats s'assortira de la mise en place d'un groupe de travail composé de membres de l'Assemblée et de représentant-es de la CGTF afin de concilier les points de vue et de revenir avec un règlement négocié à la séance de juin. En cas de refus du report du débat, il s'agira de voter sur le règlement discuté ce soir.

Le Président soumet au vote le report du débat et du vote du règlement à la séance prochaine.

Par 19 oui, 12 non et 3 abstentions, le débat est reporté.

Le Président soumet au vote la création d'un groupe de travail.

Par 26 oui, 1 non et 7 abstentions, la création d'un groupe de travail est acceptée.

Le Président demande quelles sont les personnes qui se proposent pour composer le groupe de travail avec la CGTF sur le règlement.

Le groupe de travail sera composé comme suit :

Mme Marchesini et **M. Gigli** pour le corps étudiant ;

M. Gaponenko pour le CCER ;

M. Roux pour le corps professoral ;

Mme Cuman pour le PAT.

Le Président remercie les représentantes de la CGTF.

6. COMMISSION CHARGÉE D'ÉTABLIR UN RÈGLEMENT PÉRENNE DE LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR

Le Président indique que lors de la précédente séance, l'Assemblée a décidé de créer une commission chargée d'établir un règlement pérenne de la procédure de désignation de la rectrice ou du recteur. Il reste à en fixer formellement la composition.

6.1. Composition : VOTE

Le Président informe que les personnes suivantes se sont portées volontaires :

Mmes Berada et **Amoune** et **M. Martin** pour le corps étudiant ;

M. Flückiger pour le corps professoral ;

MM. Gaponenko et **Giarrizzo** pour le CCER ;

Mme Michelet pour le PAT.

7. OCCUPATION DES LOCAUX D'UNI MAIL PAR LA COORDINATION ÉTUDIANTE POUR LA PALESTINE ET TRAVAUX DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

7.1. Point de la situation par le Rectorat, les étudiant-es, et le Dr. Esposito, président du comité scientifique 1 :54 :27

La Rectrice remercie l'Assemblée de donner au rectorat l'occasion de s'exprimer sur la situation qui est un moment particulièrement compliqué. Elle se réfère aux points développés dans les communications envoyées à la communauté. Le Rectorat a souhaité avoir une ligne claire pour la communauté, compréhensible également par la cité et les autorités qui suivaient le déroulement des événements.

Le Président intervient pour demander au public de ne pas enregistrer la Rectrice et qu'un procès-verbal sera tenu de la séance à disposition sur le site de l'Assemblée.

La Rectrice reprend. La ligne du rectorat a consisté à dissocier les questions liées à l'occupation elle-même et les questions de fonds méritant une réflexion à moyen et plus long terme. Il fallait également prendre en compte de manière proportionnée les exigences de sécurité, en tenant compte de l'ensemble de la communauté, notamment de celles et ceux qui pouvaient se trouver intimidés par les événements. C'est un moment compliqué pour l'institution. Il s'agit de reconnaître la légitimité, sur le fonds, des questions posées par le collectif et de donner une réponse pour toute autre situation qui pourrait se présenter à l'avenir questionnant le rôle de l'Université dans le débat public. L'émotion véhiculée par le collectif, à certains moments très militant et parfois peu ouvert au compromis, notamment venant de personnes extérieures à la communauté, est comprise et partagée par le Rectorat. Mardi matin, le Rectorat a pris position dans la presse. Le comité scientifique mis en place par le Rectorat assez rapidement a permis de mieux communiquer sur la réflexion initiée. Elle rappelle des éléments de cette prise de position forte : l'Université exprime sa solidarité envers la communauté universitaire de Gaza, envers les victimes civiles du conflit, envers les otages israéliens et leurs proches. L'Université condamne la destruction des infrastructures scolaires et universitaires et s'inquiète des conséquences de la guerre sur l'éducation et la recherche. Elle appelle toutes les parties au conflit au respect du droit humanitaire et aux droits humains, elle s'engage à garantir la transparence sur les accords de collaboration et les partenariats et à renforcer les contrôles éthiques et déontologiques liés à ces accords et partenariats. L'Université s'engage à renforcer et à étendre les programmes disponibles en faveur des étudiant-es et des chercheur-ses des universités de Gaza qui sont contraints

d'interrompre leurs activités académiques. L'Université souhaite que la réflexion entamée par le comité s'ouvre à d'autres cercles, que ce soit Swissuniversities où elle a défendu les points évoqués précédemment, également au sein de la LERU où lors de la dernière réunion à Milan la semaine dernière elle a défendu les points évoqués.

Cette prise de position forte n'a pas été observée dans d'autres universités. La situation a poussé à réfléchir rapidement et faire progresser la communauté dans le cadre d'un comité scientifique. Les travaux du comité se poursuivent dans un cadre de recherche de la vérité. Il ne s'agit pas d'un organe politique mais composé de personnes qui ont une expertise, politique ou scientifique qui permet d'avancer dans une démarche scientifique. Le comité devra poser des principes qui vont orienter la politique de l'institution dans le futur, que l'on parle d'autres conflits politiques, d'enjeu climatique, de question de société. Les travaux de ce comité sont conduits par M. Frédéric Esposito, directeur du bachelor en relations internationales et Président de la semaine des droits humains. Cela demande du temps pour progresser de manière harmonieuse et le Rectorat souhaite prendre ce temps. La situation a poussé le Rectorat à réfléchir rapidement et prendre des mesures pour faire progresser la communauté. En ce qui concerne l'occupation d'hier, elle a été levée en soirée. Les discussions se poursuivent de manière informelle avec le collectif. Le Rectorat propose de basculer vers des manifestations autorisées. La recherche d'un cadre qui convienne tant au collectif, qu'aux personnes externes et à celles qui souhaitent manifester est un objectif que poursuit le Rectorat.

Mme Marchesini s'adresse à l'Assemblée au nom de la CEP (coordination étudiante pour la Palestine) :

« Chers membres de l'AU, chers membres du rectorat, chers membres du public

Je vous parle aujourd'hui en tant que membre de l'AU mais aussi en tant qu'étudiante qui a occupé le hall d'Uni Mail pendant une semaine, et ce afin de vous apporter les raisons de notre mobilisation et nos inquiétudes. Je tiens à rappeler que ce discours ne lie pas le corps étudiant et ne sont que mes opinions personnelles et celle de la coordination étudiante pour la Palestine, la CEP.

La CEP est une coordination qui s'est créée juste avant le début de l'occupation du hall d'Uni Mail, en raison d'un sentiment d'impuissance et d'indignation face à l'inaction de l'université concernant la situation à Gaza et en Palestine. Situation, qui selon la majorité d'expert-es du droit international humanitaire, notamment Francesca Albanese (rapporteur spécial des Nations unies sur les territoires palestiniens), peut et doit être qualifiée de génocide.

Le système universitaire israélien était et est un acteur clé dans le régime colonial d'apartheid. La collaboration avec ces institutions n'est donc en aucun cas compatible avec les valeurs que notre université prône et avec sa charte d'éthique et de déontologie.

En effet, les universités israéliennes avec lesquelles l'UniGE collabore, soit l'université hébraïque de Jérusalem et celle de Tel-Aviv, soutiennent le droit à l'autodéfense d'Israël d'un côté et collabore étroitement avec l'armée israélienne de l'autre. Alors que la liberté académique défend le droit de développer des perspectives critiques de l'université et n'absout pas de la responsabilité d'avoir des pratiques académiques éthiques, il est absurde que l'université continue de collaborer avec les universités israéliennes, alors même qu'elle a arrêté de collaborer avec les universités russes seulement quelques jours après l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Face au silence et à l'inaction de l'université et de nos institutions, les étudiant-es de la CEP-UniGe ont décidé d'occuper le hall d'Uni Mail pour faire entendre les revendications suivantes :

- Une prise de position claire sur le génocide perpétré par Israël à Gaza et un appel au cessez-le-feu immédiat ;
- Un appel institutionnel et du lobbying auprès de swissuniversities ;
- Une prise de position claire et ferme contre la destruction des lieux d'enseignements à Gaza ;
- Une liste complète de toute collaboration entre l'UniGE et les universités israéliennes ;
- La suspension de toute collaboration de l'UniGE avec des universités israéliennes ;
- Une politique proactive d'accueil et de soutiens aux étudiant-es et chercheur-euses palestinien-nes.

Pendant 7 jours, le hall d'Uni Mail a été occupé, les étudiant-es s'y sont nourris, s'y sont réuni-es, y ont dormi, y ont organisé des rassemblements encore jamais vu à Uni Mail - il y avait plus de 1000 personnes dans le hall d'Uni Mail vendredi 11 mai, tout cela en maintenant le dialogue avec le rectorat.

Après que les étudiant-es aient accepté de se joindre au comité scientifique pour discuter de la mise en place d'un soutien aux appels au cessez-le-feu et d'un accueil proactif des chercheur-euses et étudiant-es palestinien-nes, le rectorat a annoncé aux étudiant-es que l'aval rapide des mesures étaient conditionné à la levée totale de l'occupation. Puis, dix minutes plus tard, on nous a dit que finalement non, il ne s'agissait que d'une levée de l'occupation de nuit. Dans une université qui prône l'excellence démocratique, il est inacceptable de conditionner la prise de décisions politiques à l'abandon du droit de manifester de certains membres de la communauté.

De plus, dès dimanche 12 mai, le rectorat a lancé une campagne claire contre le mouvement, campagne s'inscrivant dans la lignée directe d'une répression du droit de manifester dans notre canton. Fermer l'université aux externes alors qu'il n'y avait pas de risques sécuritaires de la part des occupant-es, conditionner la présence des membres de la CEP à la levée d'une occupation pacifique, porter plainte contre des étudiant-es, les accuser d'instrumentalisation par des agendas externes, envoyer des policiers enlever des drapeaux palestiniens, empêcher l'entrée dans les bâtiments de personnes avec des stickers pro-palestiniens et les envoyer au poste pour une manifestation contre un génocide sont des mesures qui s'incrivent non seulement dans une volonté de réprimer la voix des étudiant-es mais aussi dans une volonté de taire les personnes solidaires avec le peuple palestinien.

Aujourd'hui, la CEP-UniGE a compris que face à une solidarité pour le peuple palestinien, face au droit de manifester, face à un soutien de plus de mille étudiant-es, de 30 associations, de 180 membres du CCER et du corps professoral, face au soutien des syndicats des travailleur-euses de l'UniGE, l'alma mater a choisi les menaces et la police. Les étudiant-es de la CEP vont néanmoins continuer à défendre leurs dernières revendications via d'autres moyens de mobilisation.

Malgré l'aval d'une partie des revendications dont je me réjouis réellement, aujourd'hui en tant qu'étudiante et membre de l'assemblée universitaire je me pose de réelles questions et je m'inquiète de l'absence d'excellence démocratique au sein de l'université. L'absence de dialogue direct et sans intermédiaire entre le rectorat et les personnes occupantes a été remplacée au fil des jours de l'occupation et jusqu'à aujourd'hui par une bataille médiatique, de la répression et des discussions informelles ne permettant pas de créer un réel cadre de discussion apaisée. J'espère donc que la discussion qui va suivre ma prise de parole, et celle de M. Esposito, va pouvoir mettre en lumière certains comportements et pourront faire en sorte qu'ils ne se reproduisent plus. »

M. Esposito indique que le rôle et la place de l'Université dans le débat public sont de vieux enjeux, aussi vieux que les confrontations scientifiques qui font la richesse des universités et permettent aux connaissances et au savoir de progresser. Les universités sont également parfois des caisses de résonance d'enjeux sociétaux, de conflits internationaux ; sans remonter trop loin, on peut penser aux manifestations sur les droits civiques et la guerre du Vietnam dans les universités américaines, mai 68 en Europe. Ce sont des événements forts, des momentum démocratiques et surtout politiques auxquels il faut faire face. Paradoxalement, ces événements n'ont jamais questionné sur le rôle des universités dans le débat public ; n'ont jamais incité des rectorats à s'en saisir. La décision innovante du rectorat de mettre un cadre aux questions existantes, de fixer un périmètre d'action, et définir l'espace dans lequel les universités évoluent par rapport à ces enjeux, au-delà des conférences scientifiques, des débats publics et des expositions accueillies régulièrement dans les locaux, est à saluer.

Le comité scientifique est un espace de réflexion pour construire de la manière la plus inclusive possible, un nouveau cadre pour poser la question fondamentale du rôle de l'Université dans le débat public. Lorsque la Rectrice a proposé ce mandat, il y avait deux solutions possibles : laisser passer la vague de protestation et de rage ou la transformer positivement et de manière constructive. L'urgence ne permet pas la sérénité de la réflexion. Il s'agit plutôt de s'inscrire dans une réflexion de long terme, avec d'autres enjeux, au-delà de la question de la Palestine. L'objectif étant de répondre à la question : Quel rôle pour les universités dans le débat public ? C'est dans ce contexte, et après trois séances, que le comité commence à sortir de l'état d'urgence pour inscrire une réflexion sur le moyen et long terme qui inclurait les partenaires suisses et européens. L'action du comité va se développer et il s'agit de communiquer avec la cité, pour accueillir des enjeux précis au sein du comité. Ces activités s'inscrivent dans celles dites de service à la cité, inscrites dans la loi sur l'Université et le cahier des charges des enseignant-es.

7.2. Discussion

M. Servais demande, au nom du corps étudiant, comment sont sélectionnées les personnes qui composent le comité scientifique. Il croit savoir que les étudiant-es qui ont rejoint le comité scientifique sont inscrits aux cours de M. Esposito et il se demande si de ce fait, leur indépendance est garantie.

Pour la représentativité, il ne lui semble pas à ce stade que la représentativité soit assurée au sein du comité.

M. Esposito répond qu'il s'agit d'un comité scientifique restreint dont la création émane du rectorat. L'objectif est d'avoir des personnes avec des compétences et le modèle est celui de la désignation validée par le Rectorat. Il se compose de dix membres, un membre du corps enseignant, trois étudiant-es et quatre personnes externes. Il s'agit d'avoir des personnes au bénéfice d'une expertise. Les étudiant-es proviennent du GSI et de la faculté des lettres en histoire contemporaine. Leur liberté de parole est pleine et entière.

M. Giarrizzo au nom du CCER, qui a beaucoup discuté de l'occupation d'Uni Mail et de la manière dont les événements se sont déroulés, salue la prise de position du rectorat et exprime ses remerciements sur son contenu. Il souhaiterait un renforcement des efforts en faveur des universités de Gaza, des étudiant-es et chercheur-ses, que les modalités d'accueil des Palestiniens soient portées à Swissuniversities afin d'aboutir à une politique nationale de soutien aux universitaires de Gaza. Il ajoute une mise à disposition de moyens afin d'aider à la reconstruction des infrastructures. Sur ces éléments, le CED aurait souhaité une prise de position plus franche du rectorat.

M. Esposito indique que certains outils dont dispose l'Université sont méconnus et qu'il est important de les rendre plus accessibles, comme Horizon Académique qui est un outil d'accueil pour les étudiant-es et chercheur-ses pour la poursuite de leurs études. La problématique est de leur permettre de sortir du territoire et d'entrer en Suisse. C'est un enjeu diplomatique qui va au-delà des prérogatives de l'Université. Il y a également d'autres outils qui sont développés avec certaines universités du Golf pour favoriser la reconstruction et la formation du personnel hospitalier ou médical. Les universités sont réactives avec des actions pérennes.

Mme Marchesini a des questions sur l'occupation. On a vu que des locaux ont été fermés aux externes, ce qui n'avait pas été le cas durant la pandémie. Un appel à la police est de plus en plus fréquent ; ils sont venus déloger les occupant-es, et sont revenus plus tard pour enlever des drapeaux palestiniens (15 policiers). Elle se demande pourquoi la police est nécessaire pour enlever des drapeaux. Enfin, on lui a rapporté que l'entrée à l'Université a été interdite à des personnes portant des signes propalestiniens. Elle se demande quelle ligne et quelle proportionnalité le Rectorat entend prendre pour répondre aux mouvements étudiant-es.

M. Raboud indique qu'il apprend ce soir que des personnes se seraient vu refuser l'entrée dans les bâtiments universitaires en raison de signes pro palestiniens. Il doit s'agir d'une erreur. Dans tous les cas il n'y a pas eu d'instruction en ce sens du rectorat.

La Rectrice indique que le recours à la police a été l'ultimo ratio, tout a été tenté avec la CEP, la situation étant devenue ingérable, il fallait agir. Il ne peut y avoir de problème de sécurité au sein de l'Université. Certains membres de la communauté universitaire ont ressenti un sentiment d'intimidation, et le mouvement grandissant avec un apport de personnes venant de l'extérieur, il fallait agir pour assurer la sécurité de toute la communauté. Le dialogue avait été ouvert, les revendications légitimées et le Rectorat s'est retrouvé dans une inquiétude croissante qui l'a contraint à agir. Le Rectorat avait proposé une discussion dans le cadre du comité scientifique, mais la position très dure du collectif qui a souhaité, malgré tout, poursuivre nuit et jour l'occupation, a bloqué la situation. Il a été nécessaire de monter en puissance au niveau de la sécurité. Le Rectorat a indiqué partager l'émotion du collectif et a déposé un ultimatum afin que l'occupation cesse le dimanche soir. Une rencontre a été proposée le lundi à midi pour basculer sur une manifestation autorisée, mais cela n'a pas abouti. Les personnes ont été prévenues que la police pourrait intervenir. Le Rectorat se trouvait face à une situation de blocage. Il n'y avait plus de possibilité de discuter. Il fallait monter en puissance au niveau de la sécurité. Le Rectorat ayant demandé une évacuation à la police, la plainte pénale est un préalable nécessaire et le Rectorat ne pouvait agir différemment. Elle redit que le Rectorat comprend l'émotion, la partage, se montre responsable et cherche une voie difficile entre les revendications du collectif, dont il ne conteste pas la légitimité, et les moyens à disposition pour y répondre. Elle garde confiance et souhaite que les travaux du comité scientifique aboutissent à une prise de position qui inspirera d'autres universités en Suisse. Bien entendu que les revendications seront portées à la LEUR, c'est que la Rectrice a fait à Milan la semaine dernière, et à Swissuniversities. Mais ce sont des processus lents, l'accueil n'a pas été enthousiaste. Cette lenteur institutionnelle est en grand décalage avec l'urgence de la situation. Enfin, lorsque les conclusions du comité scientifique seront transmises, le Rectorat en prendra connaissance et ouvrira une consultation des différents organes.

M. Roux rappelle qu'un vote est prévu sur la motion au point suivant de l'ordre du jour et que les revendications de la CEP et les termes de la motion sont deux sujets différents. Il donne lecture d'avis de professeur-es absentes ce soir :

Mme Betrancourt se questionne sur les revendications de la CEP au regard du rôle de l'Université dans la société. La question est que peut faire l'Université par rapport à ces problèmes et ne doivent-ils pas être adressés au canton ou aux autorités fédérales ? L'Université ne peut avoir une responsabilité directe dans l'action, ayant des activités limitées à l'académique.

Mme Dullion indique que des drapeaux nationaux, quels qu'ils soient, n'ont pas leur place dans un cadre universitaire.

M. Raboud indique qu'il n'existe pas de règle précise sur les drapeaux. Il s'agit de question de mesure, un petit drapeau sur un stand ne va pas poser de problème. La difficulté est l'impact visuel avec de grands drapeaux.

M. Péclard salue la création du comité scientifique et cette initiative qui pourra aborder la question des libertés scientifiques et de leur périmètre, du rôle de l'Université dans la cité qui va se poser de manière plus aigüe. Ce qui le frappe est la tension entre le mandat de ce comité qui est sur le moyen et le long terme, et c'est positif qu'il en soit ainsi, et en même temps vu les circonstances de sa mise en place, cela pourrait se répéter, il deviendrait alors un comité de crise. C'est d'ailleurs ce qu'il a dû être au départ et cela a pu rendre le dialogue avec les étudiant-es compliqué, les attentes en termes de dialogue et de réponse n'étant pas les mêmes. Il y a une tension entre deux rôles de ce comité qui seront difficiles à concilier et il faudra y réfléchir pour la poursuite de ces travaux. Il informe qu'en faculté des Sciences de la Société, ils ont discuté de l'intervention de la police souhaitée par personne et il comprend bien qu'il s'agissait de l'ultima ratio, mais les menottes n'étaient pas nécessaires. Il demande si une prise de position de l'Université ne serait pas indiquée pour affirmer que ces méthodes ne sont ni nécessaires ni bienvenues pour gérer ce genre de situation dans une université.

M. Esposito répond que le cadre n'est pas habituel pour un comité scientifique. Il y avait une urgence assortie d'une charge émotionnelle importante. Les revendications du collectif imposaient une réflexion commune et constructive, et surtout une réponse. Les conclusions ont été transmises au rectorat. Même si le contexte n'était pas optimum, il fallait relever le défi. L'ensemble des membres du comité a été d'accord sur les modalités de travail. Le travail d'un comité scientifique s'inscrit sur le long terme, et il ne s'agit pas de gestion de crise. Il n'y aura pas d'enfermement des travaux sur la question de Gaza mais bien sur la question fondamentale du rôle des universités dans le débat public.

La Rectrice ajoute, quant à la remarque de M. Péclard sur les méthodes d'intervention de la police, que le rectorat ne peut décider des moyens mis en œuvre lorsque la police est appelée à intervenir et qu'une plainte pénale est déposée.

M. Martin demande comment est composé le comité. Il n'a pas bien compris si des personnes peuvent postuler pour être membre. Il s'interroge sur la représentativité de ce comité à l'aune de l'excellence démocratique.

M. Esposito répond que le rectorat désigne les membres du comité, il n'y a pas de postulation. Quant à l'excellence démocratique, elle nécessite de respecter la valeur de loyauté. Les membres du comité scientifique s'engagent à la confidentialité des débats. Les délégué-es de la coordination devant rendre des comptes à l'Assemblée générale, il est difficile d'accepter que les travaux du comité soient soumis à un organe externe pour validation. Le collectif est toujours invité à participer aux travaux sur la question de Gaza mais n'est pas membre du comité scientifique.

La Rectrice relève que le comité scientifique est un groupe d'expert-es. A ce titre il choisit les personnes les mieux à même de répondre aux questions posées. Les propositions du comité seront ensuite discutées de manière démocratique au sein des organes de l'institution.

M. Flückiger indique qu'il existe toute une littérature sur la désobéissance civile. Pour discuter des événements récents liés à Gaza, il remarque qu'en suisse alémanique le mouvement a été tué dans l'œuf. Un accord vient d'être trouvé à Neuchâtel, idem à l'UNIL avec des déclarations des rectorats respectifs. Si on compare les résultats, le CEP peut se targuer d'un certain succès par rapport aux autres universités. Le rectorat de Genève, de manière proactive, a mis en place un conseil scientifique qui inspire d'autres universités. L'approche est intéressante comme expérience de mener une médiation par une voie scientifique. Il salue la démarche de la Rectrice en ce sens. Il ajoute, en citant le texte du communiqué de presse du rectorat, que les points relevés vont beaucoup plus loin que la communication de toutes les autres universités suisses. La position du rectorat est équilibrée et courageuse étant critiquée tant par la droite que par la gauche.

Mme Chappuis partage l'avis émis par M. Péclard sur les méthodes d'intervention au sein de l'Université. Elle comprend l'inquiétude grandissante qui a mené à prendre la décision d'une intervention policière, tout en indiquant que la communication sur le sujet n'a pas été très claire sur la nature de ces inquiétudes.

M. Raboud indique que des personnes ne se sentaient plus à l'aise, et qu'il fallait assurer un fonctionnement serein de l'institution. Le mouvement ayant pris de l'ampleur, avec des personnes extérieures à l'Université, il fallait agir. Au-delà du problème sécuritaire, très important, cela commençait à poser des problèmes logistiques divers.

Mme Girardclos est frappée par le mélange de deux plans : celui de l'urgence, et le temps de la réflexion. Les universités sont bien placées pour traiter de la complexité en y apportant toutes les nuances nécessaires, Le temps plus long du comité scientifique est donc bienvenu. La communauté universitaire a été interpellée par les événements qui se déroulent à Gaza et c'est légitime. Il y a également le temps de la réflexion, qui est celui du travail du comité scientifique. Pour les réflexions à plus long terme, il serait important de réfléchir également aux collaborations avec les universités étrangères, notamment chinoises. La Chine opprime des peuples, fait disparaître des cultures et occupe le territoire du Tibet. Il est peut-être temps pour les universités en Europe de se positionner sur ces aspects.

M. Dettwiler voit la mission de l'Université de manière sensiblement différente. Il se demande quelles seraient les conséquences pour les professeur-es et les étudiant-es en cas d'acceptation de cesser toute collaboration avec les universités israéliennes. Cela irait-il jusqu'aux collaborations individuelles entre professeur-es, ou échanges d'étudiant-es ? Si on accepte de mettre fin à ces collaborations, qu'en serait-il des collaborations avec d'autres pays ? Il existe par exemple aujourd'hui 719 projets liés à la Chine, et des projets avec l'Iran, le Qatar, etc.

Il se demande comment faut-il définir la relation entre science et société de manière spécifiquement universitaire. Les sociétés modernes et démocratiques sont caractérisées par la différenciation des fonctions. Le monde universitaire n'est pas un acteur politique. Le militantisme politique n'a pas sa place. Il mentionne la Charte d'éthique et de déontologie qui mentionne les missions de l'Université.

M. Esposito indique que ces questions font écho et résonance aux discussions du comité scientifique. Il s'agit de voir si certains critères doivent être modifiés ou réévalués en fonction des points évoqués.

Mme Marchesini revient sur le rôle de médiation du comité scientifique. Elle souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles les membres de la CEP ont été sortis du comité scientifique, les raisons invoquées de confidentialité ne sont pas satisfaisantes, les membres ayant vocation à faire circuler les informations. Un autre point qu'elle souhaite clarifier est la mission de l'institution de protéger les personnes qui pourraient se sentir mal à l'aise et d'éviter des comportements délictueux. Durant toute l'occupation, elle n'a pas vu de défense des personnes racisées, qui étaient touchées physiquement et mentalement par les événements. L'Université n'a pas été solidaire avec tous les publics.

M. Esposito réitère que la représentation au sein du comité scientifique comporte des devoirs, notamment celui de loyauté. Les membres étaient nommés par l'Assemblée générale du collectif et devaient ainsi rendre des comptes. La deuxième notion est celle de la temporalité, il faut séparer les tensions de réponse rapide et de travail à moyen et long terme.

M. Giarizzo mentionne que l'interface entre le Comité scientifique et la communauté pourrait être l'Assemblée. Il demande si cela est prévu par la Rectrice de présenter les travaux du comité scientifique à l'Assemblée.

La Rectrice répond que dans un premier temps, le comité scientifique travaille, et qu'ensuite ses travaux sont présentés à la communauté universitaire pour être discutés. La réponse est donc affirmative.

8. MOTION « POUR LA REAFFIRMATION DES VALEURS DE L'UNIVERSITE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION EN SOUTIEN A LA PALESTINE » (AU-24.10)

8.1. Discussion et VOTE

Mme Berrada présente la motion. Les étudiant-es estiment qu'il était important de prendre la parole car il a un sentiment de perte de confiance envers le Rectorat. La motion poursuit l'objectif d'un rétablissement de confiance. Elle mentionne un adage souvent rappelé par ses professeur-es : « Avant d'être juste, la justice doit paraître juste ». Le Rectorat a tenté d'expliquer des mesures qui lui apparaissent comme justes, alors qu'aux yeux des étudiant-es, ces mesures n'apparaissent pas comme justes. La motion a été envoyée et a été suivie d'annonces du rectorat ce qui a nécessité des

amendements qui seront proposés ultérieurement. Il s'agit de proposer une nouvelle manière de dialoguer. Poursuit l'objectif d'un dialogue constructif et inclusif afin de trouver d'autres moyens d'intervenir en cas de crise. Il s'agit de restaurer la confiance avec plus de dialogue et de transparence afin de créer des ponts. Il existe des organes, des associations d'étudiant-es qui doivent permettre de ne pas recourir à l'intervention des forces de l'ordre. Dans le message de la Rectrice est émis le souhait d'un dialogue apaisé, et c'est positif. Toutefois la situation actuelle n'est pas apaisée. Il faut trouver une manière de poursuivre le dialogue et permettre à tous les étudiant-es d'être entendu-es. La motion présentée est soutenue par les étudiant-es de l'Assemblée et les faitières facultaires.

Le Président projette sur l'écran la motion avec les amendements et envoie le document aux membres de l'Assemblée.

Mme Berrada évoque les différents points de la motion et les amendements.

Le Président ouvre la discussion.

M. Esposito sur l'invite qui demande de réintégrer les étudiant-es de la CEP dans le comité scientifique, réitère les explications données précédemment : les étudiants issus de la CEP ne peuvent intégrer le comité. S'agissant d'un collectif, leurs décisions dépendent d'une Assemblée générale, ce qui n'est pas acceptable. Il ne peut donc pas y avoir un travail constructif avec ce mode de décision même s'il comprend parfaitement ce type d'organisation démocratique.

La Rectrice concernant les invites de la motion, indique que la CEP n'est pas un organe reconnu, il s'agit d'un collectif ce qui rend le dialogue difficile, le Rectorat parlant avec les organes et associations. Elle a proposé qu'un collectif des associations dont les membres sont membres de la CEP discute avec le Rectorat. Les changements de dernière minute de la motion ne tiennent pas compte des discussions précédentes et arrivent tardivement, ce qui rend la lecture et par conséquent les réponses difficiles. Elle rappelle que le comité scientifique est un groupe d'expert-es qui travaille et soumettra ses propositions aux organes universitaires en temps voulu. Le suivi de la prise de position du Rectorat sera transmis de manière transparente, certains engagements demandant une mise en place qui nécessite du temps.

M. Roux estime que le comité scientifique n'a pas vocation à avoir des membres marqués par une cause spécifique afin de garantir une discussion neutre et permettre à tous les points de vue d'être abordés.

M. Wolf ne voit plus l'utilité d'une telle motion après la discussion précédente qui sera portée au procès-verbal. La motion ayant été rédigée il y a une semaine, certaines réponses ont été données dans la communication du rectorat. Les nombreuses adaptations rendent sa lecture malaisée.

M. Giarizzo relève qu'une motion envoie une intention et a un statut bien différent de celui d'un procès-verbal purement informatif. Il estime important qu'une réflexion est souhaitable sur les méthodes, l'intervention policière reste regrettable et ce point de vue est largement partagé par de nombreux membres de la communauté universitaire. Une réflexion sur les procédures à adopter dans des situations similaires serait intéressante, de surcroît ayant entendu la Rectrice mentionner que les méthodes d'intervention sont de l'unique ressort des forces de l'ordre. Une réflexion ouverte et une communication consécutive à l'ensemble de la communauté universitaire serait bienvenue.

Mme Ott indique qu'il faut du temps pour se constituer en association. Elle ne comprend pas en quoi cela empêche le dialogue avec les délégué-es de la CEP, étant toutes et tous des étudiant-es de l'université. Il est extrêmement long de se constituer en association. Au vu de l'urgence de la situation, ce reproche est difficilement audible.

Mme Leuba indique que les délégué-es dépendent de l'Assemblée générale qui n'est pas composée exclusivement de membres de la communauté universitaire. La volonté du rectorat est de dialoguer avec des membres de la communauté universitaire. Il y a des associations enregistrées, et il est possible de dialoguer avec un collectif d'associations enregistrées, même si le collectif lui-même n'est pas enregistré.

Mme Marchesini indique que les associations de l'Université doivent représenter 50% de la communauté universitaire. La motion demande que des représentant-es de la CEP participent aux travaux du comité scientifique, il s'agit d'une invite. Le Rectorat est seul à décider de la suite qu'il voudra donner à cette demande. La question est de savoir si la CEP a sa place au sein du comité scientifique et selon elle la réponse est oui.

La Rectrice répond que dans un premier temps il y a une réflexion scientifique, et que dans un second temps, il y a le débat démocratique. Il s'agit de deux temps différents.

Mme Girardclos estime dangereux de mélanger la science et la politique sauf si on fait de la science politique ! Le comité scientifique analyse la situation sous l'angle de la science et il est important de

pouvoir mener cette réflexion sans pressions politiques. Il s'agit bien de deux étapes différentes. Si les étudiant-es estiment important ce qui a été dit ce soir, elle leur propose de communiquer sur la question.

M. Servais estime qu'il y a un certain manque de transparence dans la gestion de crise par le Rectorat. Il souhaiterait que des leçons soient tirées pour la suite afin d'avoir une méthodologie et une compréhension des actions du Rectorat. Il fait mention d'appel téléphonique « masqué » de la Rectrice.

La Rectrice répond qu'il s'agit uniquement de précaution afin de protéger son numéro et qu'il ne faut pas y voir d'autre intention. Elle se demande pourquoi la motion ne demande pas sur certains points une explication écrite du rectorat, à l'instar de ce qui a été discuté sur le SI Finances.

M. Giarrizzo propose que l'Assemblée envoie un unilist à la communauté universitaire, sous forme de bulletin, pour l'informer de la teneur des débats de la soirée. Libre ensuite aux personnes d'aller consulter le procès-verbal de séance. Il s'agit de mise à disposition des informations recueillies lors de cette séance à l'ensemble de la communauté.

M. Lovis demande à la Rectrice quelle est la position du rectorat relative à la motion. Il demande dans le cas où la motion serait votée et acceptée, si les éléments introductifs, dont certains présentent à ces yeux des problèmes, seraient inclus.

La Rectrice indique que le rectorat rejette cette motion.

M. Alexeev estime qu'il est très difficile de voter cette motion avec tous les amendements d'une part, et les développements de la dernière semaine. Il serait mieux de revenir avec un texte plus clair.

Mme Berrada propose de retirer la motion et de revenir avec un nouveau texte pour la prochaine séance. Elle souhaite qu'une communication soit adressée à la communauté universitaire afin de faire état du contenu de la discussion de ce soir.

Le Président soumet au vote le retrait de la motion.

Par 31 oui, 1 abstention, le retrait de la motion est accepté.

Le Président soumet au vote l'envoi d'un unilist résumant les discussions des points 7 et 8 de l'ordre du jour.

Par 27 oui, 1 refus et 4 abstentions, un unilist sera envoyé à la communauté universitaire résumant les discussions des points 7 et 8 de l'ordre du jour.

9. DIVERS.

Le Président lève la séance à 22h45.

Thierry Mathieu
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire